

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« **PRIORITÉ AU RESPECT** » organisé par la Sécurité routière

Article 1 – Organisation

LA DELEGATION A LA SECURITE ROUTIERE, rattachée au ministère de l'Intérieur, Immeuble Garance, Place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Priorité au respect », diffusé sur ses comptes officiels Instagram (@routeplussure) et Facebook (Sécurité routière).

Le concours se déroule du 17 octobre 2025 au 24 octobre 2025 à 12h00.

Il est expressément rappelé que la participation n'est conditionnée à aucune obligation d'achat et que le Jeu qui est organisé, utilise Instagram et Facebook mais n'est ni organisé, ni parrainé par Instagram et Facebook.

Article 2 – Conditions de participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'un compte Instagram ou Facebook et d'une connexion Internet.

Sont exclues les personnes mineures, les membres du personnel de la Sécurité routière et de ses prestataires, ainsi que leur famille directe.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Sur Instagram :

Pour valider sa participation, l'internaute doit :

1. Suivre le compte @routeplussure
2. Aimer (liker) le post du concours
3. Identifier en commentaire un ami « qui a son permis de sourire sur la route »

Sur Facebook :

Pour valider sa participation, l'internaute doit :

1. Suivre la page Sécurité routière
2. Aimer (liker) le post du concours
3. Identifier en commentaire un ami « qui a son permis de sourire sur la route »

Chaque participant peut commenter plusieurs fois, à condition d'identifier une personne différente à chaque participation.

Une seule dotation maximum sera attribuée par participant (même nom, même adresse postale ou même compte).

Article 4 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué le 24 octobre 2025, parmi l'ensemble des participations valides :

- 10 gagnants seront tirés au sort sur Instagram,
- 10 gagnants seront tirés au sort sur Facebook.

Les gagnants seront contactés par message privé sur la plateforme concernée dans un délai de 5 jours ouvrés suivant le tirage.

Sans réponse dans un délai de 7 jours, la Sécurité routière se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant.

Article 5 – Dotations

Chaque gagnant recevra 1 kit "Priorité au respect", comprenant :

- un t-shirt
- un porte-clés
- un manifeste
- des stickers

La valeur indicative de chaque kit est inférieure à 50 € TTC.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière, échange ou remboursement.

Article 6 – Responsabilité

La Sécurité routière ne saurait être tenue pour responsable :

- d'éventuelles erreurs dans les coordonnées communiquées par les participants,
 - de tout dysfonctionnement du réseau Internet, des plateformes Facebook ou Instagram,
 - de toute perte, dommage ou retard de livraison indépendant de sa volonté.
-

Article 7 – Données personnelles

Les données collectées (nom, prénom, coordonnées postales) sont utilisées uniquement pour la gestion du concours et l'envoi des lots, conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
Toute fraude ou tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive du participant.
